

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

31

Nombre de votants :

31

Date de convocation :

10 novembre 2017

Date d'affichage :

23 novembre 2017

L'AN deux mille dix-sept, le **16 novembre** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 10 novembre, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BOISSET, BOUCHET, CERLES, DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, MM. FRIAUD, GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LAMY, Mmes LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, M. PRADEAU, Mme RAMBAUX, MM. RESSOUCHE, ROUX, Mme SCHOTTEY, M. VERMOREL.

ABSENTS :

M. Serge BIONNIER, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Michèle GRENET

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal
absent

Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

Mme Pierrette CHIESA, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Stéphane FRIAUD

Mme Marie-Hélène SANNAT, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Pierre CERLES

Mme Catherine VILLER, Conseillère Municipale
absente

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Michèle SCHOTTEY

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 NOVEMBRE 2017**

QUESTION N° 3

OBJET : Admission en non-valeur des sommes irrécouvrables

RAPPORTEUR : Nicole PICHARD

**Question étudiée par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire »
qui s'est réunie le 26 octobre 2017.**

BUDGET PRINCIPAL

Un certain nombre de créances n'a pu être recouvré par la Trésorerie Principale pour cause de surendettement, de procès-verbaux de carence, liquidations juridiques, de recherches infructueuses ou de petits reliquats.

Elles correspondent notamment à la facturation cantine ainsi qu'à d'autres charges diverses (occupations du domaine public, loyers parking et jardins, taxe locale sur la publicité extérieure...).

Le montant total s'élève à **3 723.61 euros**.

Les titres ont été émis :

En 2012 pour	307.98 €
En 2013 pour	735.59 €
En 2014 pour	605.28 €
En 2015 pour	687.30 €
En 2016 pour	880.21 €
En 2017 pour	507.25 €

Les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits au budget 2017, à l'article 6541, chapitre 65, LC 16636.

Le Conseil Municipal est invité à :

- admettre ces sommes en non-valeur.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 16 novembre 2017

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL